

*Initiatives ministérielles*

Pendant ce temps, le ministre des Finances continue d'avoir la prétention de favoriser la création d'emploi. Comment peut-il soutenir pareille fumisterie alors qu'il s'apprête à sabrer dans le portefeuille d'un aussi grand nombre de consommateurs que représentent les chômeuses et les chômeurs au Canada?

Malgré cela et en dépit du bon sens, le gouvernement libéral continue de suivre la même politique que les conservateurs, c'est-à-dire qu'il préfère s'attaquer aux chômeuses et aux chômeurs plutôt qu'à la création d'emploi. Jusqu'à maintenant, les coupures aveugles du gouvernement actuel et du précédent, sur le plan de l'assurance-chômage, ont donné de bien piètres résultats. En 1989, il y avait un million de chômeurs; en 1993, on en dénombrait 1,6 million, soit une augmentation de 60 p. 100.

À propos de la création d'emploi, je voudrais maintenant souligner qu'il faudra bien plus qu'un programme d'infrastructures coulé dans le béton des vieilles recettes désuètes de relance économique pour améliorer la situation de l'emploi. Ce programme, bien qu'il constitue un investissement du gouvernement fédéral, entraîne en même temps des dépenses supplémentaires aux provinces et aux municipalités, et dans la plupart des cas, il va s'agir d'emprunts, donc de dette supplémentaire.

Dans ce contexte, il faut plutôt craindre que la réduction du nombre de semaines assurables sera une mesure tout à fait inefficace. En effet, la réduction du nombre de semaines frappera plus durement les régions et les provinces où le taux de chômage est élevé, soit le Québec et les provinces Maritimes. L'application de cette mesure fera en sorte que six régions sur treize au Québec, et sept sur treize dans les Maritimes également, seront touchées. Non seulement les modifications apportées au régime d'assurance-chômage toucheront-elles des régions entières, mais elles affecteront aussi profondément les plus démunis parmi les pauvres, soit les prestataires qui travaillent seulement pour de courtes périodes. Dans cette catégorie de travailleurs et de travailleuses, on retrouve malheureusement surtout des jeunes.

Au Québec, le taux de chômage chez les jeunes se situe à près de 20 p. 100, ce qui représente environ 137 000 chômeurs dans cette catégorie d'âge. Le problème fondamental, pour eux comme pour les autres laissés-pour-compte du marché du travail, ce n'est pas qu'ils sont incités à ne pas travailler en raison de conditions soi-disant trop généreuses du régime d'assurance-chômage, mais c'est qu'il n'y a tout simplement pas d'emploi disponible.

● (1340)

On le voit, nous avons ici devant nous, l'exemple parfait d'un gouvernement qui tient un double langage. D'un côté, son discours officiel nous dit qu'il faut combler l'écart entre les riches et les pauvres; de l'autre, des gestes qui ont l'odieux de faire payer aux plus démunis la plus grosse part du fardeau que représente le déficit fédéral.

On le constate plus que jamais aujourd'hui, nous assistons à la faillite, au naufrage d'un système qui a empiété sur la compétence des provinces, notamment sur le plan de la formation professionnelle. Voilà que maintenant les tenants de ce système veulent faire payer aux plus vulnérables les erreurs d'une politique

d'empiètement, ce qui fait dire à de plus en plus de Québécois qu'il est peut-être grand temps de sortir de ce régime.

Ce système n'est plus aujourd'hui qu'un vaste et coûteux écran de fumée qui cache le précipice financier vers lequel le gouvernement libéral nous amène. Or, il y aurait beaucoup à faire dans la gestion administrative et même dans la façon utilisée par les ministres pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Dans le quotidien *Le Soleil* de samedi dernier, on apprenait en outre que le ministre des Ressources humaines a utilisé lui aussi, comme le ministre des Affaires intergouvernementales, un jet du gouvernement qui a occasionné des frais qui, selon la méthode de calcul du vérificateur général, se seraient chiffrés à 117 900 \$ pour aller discuter de coupures dans les compensations versées aux pêcheurs du Québec et des Maritimes.

Le ministre se moque des Québécois et des Canadiens en voulant leur faire croire qu'ils seront consultés sur la réforme des programmes sociaux, dans le cadre d'une consultation que je n'hésite pas à qualifier de «bidon», puisqu'il n'a pas attendu le dépôt du rapport, qui est pourtant aujourd'hui, pour amorcer déjà les coupures dans le système d'assurance-chômage.

À l'heure où je vous parle, le Comité des ressources humaines rend public son rapport sur la première phase de consultations qu'il a tenues au sujet de la réforme des programmes sociaux. Or, le gouvernement, en proposant l'adoption du projet de loi C-17, dont les principales mesures concernent des coupures à l'assurance-chômage, l'un des éléments les plus importants des programmes sociaux, n'attend même pas le rapport du comité qu'il a lui-même créé, avant de les effectuer ces coupures. Quel message veut-il donner à la population lors de la deuxième phase de consultations?

De plus, le ministre n'attend pas le rapport d'un groupe de travail qui a fait une consultation parallèle à ce comité dans toutes les provinces. J'ai participé moi-même, mardi dernier, à Montréal, à une consultation organisée par le RQODE, le Regroupement québécois des organismes voués au développement de l'employabilité, suite à un mandat qui date seulement de trois semaines, à une consultation des organismes communautaires sur le sujet.

La plupart des organismes ont dit que le délai était trop court, qu'ils n'avaient pas eu le temps de se préparer, qu'ils étaient venus quand même car ils avaient un vécu et qu'ils voulaient faire part de ce qu'ils en pensaient. La priorité devrait être l'emploi et le maintien le niveau des programmes sociaux. Mais non, on n'entend pas cela. Le gouvernement consulte, mais pendant ce temps-là, on prend des mesures qui s'attaquent aux plus démunis.

La deuxième phase de consultations approche. Je suis membre du Comité des ressources humaines et le rapport est prévu pour le mois de septembre. Il me semble qu'il aurait été sage, dans les circonstances—au cours d'une consultation menée un peu moins à l'improviste, un peu moins à fond de train, devant le dépôt de mémoires plus sérieux, suite à des options annoncées par le ministre lui-même—il aurait été sage, dis-je, que l'on puisse attendre, avant d'adopter le projet de loi C-17, le dépôt du rapport de cette consultation.